

NEGOCIATIONS : AT / MISSIONS

Une clarification nécessaire pour un cadre plus protecteur et évolutif !!!

Nous avons travaillé sans relâche pour que votre engagement sur le terrain soit reconnu à sa juste valeur.

Voici l'essentiel des nouveaux accords qui simplifient vos mobilités et valorisent vos missions !

ACCORD ASSISTANCE TECHNIQUE (AT)

👍 **Définition claire de l'Assistance Technique**

👍 **Métiers et Missions Éligibles** : Nous avons aujourd'hui une liste exhaustive des métiers et missions pour l'AT, qui reste évolutive selon les besoins du terrain.

👍 **Nouveau Forfait Déplacement** : Nous avons acté sur le remplacement de la prime ECA par un **forfait déplacement** clair, découpé par zones géographiques :

Zone	Destinations (Exemples)	Montant
Zone 1	UE, GB, Suisse, Norvège, Islande	55 €
Zone 2	Amérique du Nord, Asie de l'Est, DOM-TOM, Maurice	85 €
Zone 3	Amérique du Sud/Centrale, Océanie, Maroc, Afrique du Sud	100 €
Zone 4	Afrique, Moyen-Orient, Asie de l'Ouest	130 €

👍 **Les revendications CFE-CGC obtenues :**

- **Élargissement des bénéficiaires** : L'accord s'appliquera désormais aux Outilleurs et à certains personnels du Proto.
- **Sécurité revalorisée** : La prime des pays à risques extrêmes passe de 120 € à 150 €.
- **Agilité** : Une définition exhaustive mais évolutive des métiers , avec des clauses de révision pour inclure les missions en cours.
- **Garantie** : Une clause de révision est prévue après 1 an sur l'ensemble de l'accord.



Rêver, créer, agir ensemble

NEGOCIATIONS : AT / MISSIONS

Une clarification nécessaire pour un cadre plus protecteur et évolutif !!!

ACCORD MISSIONS INFÉRIEURES OU ÉGALES À 3 MOIS

Plus de flexibilité et une compensation financière.

- 👉 **Extension de la prime ECA** : Couvrira en plus les vols d'essai, l'instruction, les enquêtes "accident" et des missions "Part 21".
- 👉 **Forfait 41h30 maintenu et étendu** : Ouvert aux salons, expos et embarquements d'hélicoptères à plus de 70 km.
- 👉 **Gain de temps de trajet** : Le déclenchement du paiement des heures de voyage passe de **8h à 17h** (au lieu de 7h20 à 18h20 soit 2h de gain direct).
- 👉 **Suppression du Complément Mission et de la Prime d'Éloignement** : Au profit d'une compensation financière.
- 👉 **Compensation financière** : Augmentation salariale qui est calculée sur la moyenne annuelle des compléments missions de 2023 à 2025, et elle sera intégrée en brut au plus tard le 1er juillet 2026 :
 - 20 € pour les salariés ayant effectué entre 20h et 60h de mission.
 - 40 € pour les salariés au-delà de 60h.

👉 Les revendications CFE-CGC obtenues :

- Prise en compte des missions de convoyage "pour" et "non chez" le client (Customer Centers + Filiales).
- Compensation financière à la place du complément mission.
- Focus Départs Urgents : à la demande de la CFE-CGC, une note RH rappellera aux managers la possibilité de distribuer des **Airwards** en cas de non-respect du délai de prévenance.
- Clause de revoyure sur l'ensemble de l'accord après 1 an.

ET MAINTENANT ?

- **Sous 2 semaines** : Relecture finale de l'accord et des notes associées.
- **Juillet 2026** : Application officielle de ces nouvelles mesures après paramétrage des outils.

La CFE-CGC est mobilisée pour que votre dévouement sur le terrain soit pleinement reconnu et compensé

